



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE DE BIARD

ARRÊTÉ DU MAIRE n°2026-041

Titre : AT 086027 26 X 0004

ROEBLING CAPITAL

représenté par M. Vincent BARBOU

135 Rue de la Vincenderie – 86000 POITIERS

Adresse des Travaux : 20 Rue Annet Ségeron

Nature des travaux : **création d'une colonne technique pour le passage de l'extraction de la hotte du restaurant au RDC**

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée, formulée au titre de l'article L111-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation en vue de réaliser des travaux dans un établissement recevant du public,

VU les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées et à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, formulées au titre de l'article L.111-7 et suivants,

Considérant la demande d'autorisation de travaux susvisée, formulée au titre de l'article L.111-8 du Code de la construction et de l'habitation en vue de réaliser des travaux dans un établissement recevant du public ;

Considérant l'avis FAVORABLE avec prescriptions de la Sous-Commission départementale de sécurité ERP/IGH en date du 23 juin 2026

Considérant l'avis FAVORABLE avec prescriptions de la Sous-Commission départementale d'Accessibilité en date du 21 Mai 2026,

Considérant que les travaux projetés ne sont pas soumis à demande de permis de construire ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux décrits dans la demande susvisée, **PEUVENT ETRE ENTREPRIS**, au vu de l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 21 mai 2026 (dont vous trouverez copie ci-jointe) et de l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de sécurité ERP/IGH en date du 23 juin 2026 (dont vous trouverez copie ci-jointe).

AR Prefecture

086-218600278-20260711-20260711_A041-AR

Publié le 15/07/2026 à 10:01 (Europe/Paris)

Collectivité : Biard

https://www.ville-biard.fr/documents_administratifs/71990

ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destinations des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 3 : La présente décision ne se substitue pas aux décisions pouvant intervenir dans le cadre des autorisations prévues aux articles R.422-2 et R.313-14 du Code de l'urbanisme (déclaration préalable ou autorisation conforme de l'Architecte des Bâtiments de France en secteur protégé).

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, son affichage ou sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la notification, de l'affichage ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire M. Vincent BARBOU, représentant la société ROEBLING CAPITAL, et une ampliation est transmise à :

- Préfecture
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Grand Poitiers – Direction risques-accessibilité
- Direction Départementale des Territoires - Service Accessibilité
- Polices urbaines

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Biard le,

AR Prefecture

086-218600278-20260711-20260711_A041-AR

Publié le 15/07/2026 à 19:01 (Europe/Paris)

Collectivité : Biard

https://www.ville-biard.fr/documents_administratifs/71990